

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2020

Date de convocation : Le 7 décembre 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux Mil vingt, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des loisirs, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Etaient présents : Madame Christelle LECLERCQ, Monsieur Didier PATTE, Madame Maria-Hélène PAULINO, Monsieur Stéphane DUBOIS, Madame Virginie DRUINAUD, Monsieur Raphaël POULAIN, Madame Gaëlle ALLART, Monsieur Jean TABARY, Madame Valérie BOULANGER, Monsieur Nicolas FLEURY, Madame Séverine HENRIETTE, Monsieur Nicolas MUSEUX, Madame Florence LEVEQUE, Monsieur Nicolas VANNIEUWENHUYSE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame Audrey SUROWIEC donne pouvoir à Madame Maria-Hélène PAULINO

Madame Valérie BOULANGER a été élue secrétaire de séance.

* * *

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- l'achat d'un véhicule pour le personnel technique
- l'achat « d'aquabanc »
- l'acquisition d'un four à la salle des loisirs
- le contrat du photocopieur et de l'informatique

L'assemblée accepte à l'unanimité

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR :

- Vitraux : Madame le Maire propose de restaurer les vitraux du transept droit de l'Eglise qui menacent de tomber pour un montant de 59 432.50 € H.T. Ce projet entre dans le cadre d'édifices culturels subventionnés à hauteur de 25 % soit 14 120 €

- Rénovation énergétique des bâtiments publics : Madame le Maire propose de remplacer des portes à la mairie, à la salle des loisirs, à l'église et des menuiseries extérieures au Sulky pour un montant de 84 313.00 € H.T. Ce projet entre dans le cadre de la rénovation énergétique subventionné à hauteur de 40 % soit

- Rénovation des bâtiments publics : Madame le Maire propose de rénover le local arrière de la mairie et du presbytère pour un montant de 53 126.54 € HT. Ce montant entre dans le cadre des bâtiments et espaces publics subventionnés à hauteur de 35 % soit 18 594.28 €

- Vidéoprotection : Madame le Maire propose d'installer un système de vidéoprotection pour un montant de 42 139.86 € H.T. Ce projet entre dans le cadre du renforcement de la sécurité pouvant être subventionné à hauteur de 40 % soit 16 855.94 €
- Défibrillateur : Madame le Maire propose d'acquérir cinq défibrillateurs pour un montant de 6 300.00 € H.T. Ce projet entre dans le cadre du maintien des services en milieu rural pouvant être subventionné à hauteur de 40 % soit 2 520.00 €
- Aires de jeux : Madame le Maire propose d'acquérir des jeux collectifs pour un montant de 3 769.06 € H.T. Ils seront installés sur le terrain nu au croisement de la Croix Gaulloise Ce projet entre dans le cadre de construction neuve, extension et restructuration pouvant être subventionné à hauteur de 35 % soit 1 319.17 €.

L'assemblée délibérante adopte les projets qui lui sont présentés, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR

Madame le Maire fait part également au conseil municipal que dans le cadre du plan de relance, l'Etat subventionne à hauteur de 40 % les projets de rénovation et de rénovation énergétique des bâtiments publics ainsi que des édifices cultuels.

Elle propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local grandes priorités et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Espace culturel : lancement de la consultation pour la démolition et la construction

Madame le Maire laisse la parole à Mme PAULINO , celle-ci expose, à l'assemblée, que dans le cadre de la démolition et de la construction d'un théâtre et d'une salle d'exposition, il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises. Le montant des travaux de construction a été estimé à 1 547 336 euros HT. Compte tenu du montant des travaux et en application du Code des Marchés Publics, Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée. Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la démolition et la construction d'un théâtre et d'une salle d'exposition selon la procédure adaptée;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de ladite consultation.

Délibération pour création d'emploi d'un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à une réussite au concours d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe, elle propose de créer cet emploi à temps complet à compter du 15 février 2021 dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux de catégorie C, dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet à partir du 15 février 2021.

Consultation d'autorisation de mise en vente de logements sociaux

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'AMSOM habitat, celle-ci consulte, conformément à la réglementation, le conseil municipal afin qu'il signifie l'autorisation de mis en vente de logements sociaux dans la commune. En effet, l'AMSOM fait part qu'elle a inscrit dans son plan stratégique de patrimoine un objectif annuel de trente cinq logements vendus pour l'ensemble du département de la Somme, ce qui représente un impact extrêmement faible pour Bernaville. Faute d'avis, formulé par une délibération du conseil municipal à l'issue d'un délai de deux mois à compter de la réception du courrier, celui-ci sera réputé favorable. L'assemblée décide une voix contre et 14 pour de ne pas donner réponse à ce courrier.

Convention de mise à disposition de bien : chantier d'insertion horticole

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention de mise à disposition de bien entre la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et la commune.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition de deux parcelles et un container par la Commune à la Communauté de Communes pour accueillir un chantier d'insertion orienté vers des activités d'horticulture dans le cadre de l'exercice d'une compétence d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de bien entre la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et la commune et autorise Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente.

Délibération pour l'adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme pour l'élaboration de diagnostics des risques psychosociaux et plans d'actions Qualité de Vie au Travail.

Considérant que la réalisation du diagnostic RPS et l'élaboration d'un programme d'actions est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant la proposition de Madame le Maire en vue de la réalisation de cette démarche et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

Considérant qu'au terme de la consultation, la collectivité publique aura la faculté de ne pas signer de bon de commande au regard du devis qui sera proposé par le prestataire retenu par le Centre de Gestion.

Considérant qu'un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Considérant que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Centre de Gestion à lancer une consultation pour le compte de la collectivité pour la réalisation d'un diagnostic RPS et du plan d'actions Qualité de Vie au Travail
- d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande à intervenir entre la collectivité et le Centre de Gestion
- d'adhérer au groupement de commande « QVT » initié par le Centre de Gestion
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout autre document et avenant s'y rapportant
- de participer à hauteur de 200 € facturés par le Centre de Gestion pour le lancement de cette consultation
- d'autoriser, au terme de la consultation, Madame le Maire à signer le bon de commande proposé par le prestataire retenu par le Centre de Gestion
- d'autoriser, Madame le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

Point sur les commissions

Madame le Maire rappelle que les commissions doivent travailler en amont du conseil municipal et qu'un compte rendu doit être rédigé.

○ C.C.A.S. : **Mme DRUINAUD** rappelle que les colis des aînés sont disponibles à la mairie à compter du 14 décembre et demande à chaque conseiller et membre du CCAS de demander aux aînés leurs coordonnées téléphoniques ainsi que leur adresse mail, afin d'établir un listing.

Madame DRUINAUD fait part que la distribution des tickets de cinéma et des bons pour un repas à la friterie Marie aura lieu le mercredi 16 et vendredi 18 décembre de 16h à 18h. Les chocolats pour les enfants de l'école l'encre et la plume seront distribués le mardi 15 décembre à 9h30 par **Mme SUROWIEC** et **Mme BOULANGER**.

○ Commission affaires culturelles - Vie associative - Fêtes et cérémonies :
Madame BOULANGER fait part qu'elle a été contactée par un artiste local pour peindre une fresque sur le mur rue des juifs.

○ Commission urbanisme - Aménagement - Environnement - Cadre de vie :
Madame LEVEQUE fait part que la commission à recenser les transformateurs, Madame le Maire prend contact avec la Fédération Départementale d'Energie.

Madame LEVEQUE lance l'idée d'aménager la dépendance à côté de la mairie pour installer la boîte à lire.

○ Commission Développement économique - Tourisme :

Madame ALLART fait part que désormais un boucher sera présent sur le marché tous les vendredis

Madame ALLART informe que la commission réfléchit pour la sécurité sur la place Jean Marie Danel pendant le temps du marché.

○ Commission de la Vie de la Cité - Vie sociale - Résorption des difficultés de la vie quotidienne :

M. MUSEUX fait part qu'il a rencontré avec Madame le Maire un officier du ministère public afin de le conseiller pour l'élaboration du livret du citoyen.

○ Commission Jeunesse :

M. FLEURY informe qu'il a contacté plusieurs entreprises pour l'entretien du terrain multi sport résidence Léon Soudet, mais personne ne souhaite intervenir. Il propose que les employés municipaux entretiennent ces jeux, Madame le Maire va contacter la société Bureau Veritas afin de connaître la réglementation.

○ Commission Communication - Informations Municipales - Démocratie citoyenne

Madame HENRIETTE informe que les panneaux d'information à chaque entrée de village vont être installés fin janvier.

Madame HENRIETTE propose d'installer un panneau avec le plan de Bernaville, de Vacquerie et des commerces sur le parking devant le garage Desreumaux. Elle propose également d'installer l'application « panneau pocket » afin de la tester et donner son point de vue.

Mme HENRIETTE fait part que le bulletin municipal est en cours de rédaction.

○ Commission Sécurité - Plan de prévention des risques :

M. VANNIEUWENHUYSE fait part qu'il travaille sur les plans d'évacuation avec M. Robart et qu'il va bientôt mettre en place les trousse de secours.

M. VANNIEUWENHUYSE présente trois devis de la société SPEE : le premier pour des réparations de bouches d'incendie pour un montant de 1 679.369 € TTC, le second pour des panneaux de signalisation des réserves d'incendie pour un montant de 1 440.00 € TTC et le dernier pour la vérification périodique des hydrants tous les 3 ans pour un montant de 1 620.00 € TTC.

M. VANNIEUWENHUYSE fait part qu'un devis est en cours pour remplacer la borne à incendie rue du château d'eau.

○ Commission Voirie - Réseaux - Eclairage Public :

La commission étudie le projet pour réaliser un parking rue des juifs.

M. POULAIN propose d'aménager une dalle gazon route nationale pour éviter le stationnement des voitures sur le trottoir.

M. POULAIN fait part également que trois devis ont été demandés pour réaliser l'aménagement des trottoirs et du parking devant le collège.

○ Commission Travaux - Bâtiments Publics - Cimetière :

La commission travaille sur le règlement du cimetière, des devis sont en cours pour limiter le nombre de pigeons à l'Eglise et à la mairie.

Questions diverses

Madame le Maire propose de placer aux points d'eau des différents cimetières des « aquabanc » avec 4 consignateurs afin de limiter le rassemblement de bouteilles en plastiques, cubis et jerricans au prix unitaire de 478.93 € HT. L'assemblée propose d'acheter seulement un exemplaire qui permettra d'évaluer ses fonctionnalités. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité l'achat d'un « aquabanc » pour un montant de 478.93 € HT.

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'elle a rencontré la société Axedis, celle-ci propose :

- un nouveau contrat pour le photocopieur de 250 € par trimestre au lieu de 292 € et un coût copie noir et blanc de 0.0028 € au lieu de 0.0043 € et couleur 0.028 au lieu de 0.0429 €. De plus les agrafes seront comprises dans la location
- de racheter le leasing de BNP Paribas pour la location du matériel informatique pour un montant total 1 175 € par trimestre au lieu de 1 425 €, avec une maintenance de 297 € au lieu de 643.35 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité la proposition d'Axedis pour :

- un contrat de 5 ans pour une location d'un montant de 250 € par trimestre et un coût copie noir et blanc de 0.0028 € et de couleur de 0.028 €
- un contrat informatique pour un montant trimestriel de 1 175 € et une maintenance de 297€

Madame le Maire informe que suite à l'accord de l'assemblée pour l'abattage des arbres au cimetière, mitoyen avec la propriété de M. Soustrat pour un montant de 7 000.00 €, elle a pris contact avec ce dernier afin de participer aux frais. Il accepte à hauteur de 2 000.00 €. Elle rappelle à l'assemblée que trois entreprises ont été consultées mais que l'une a décliné l'offre et l'autre n'a pas répondu.

M. TABARY fait part à l'assemblée que le four à la salle des loisirs est à changer. Il présente à l'assemblée les différentes offres : la société Henri fait une proposition d'un montant de 6 080.00 € HT, l'établissement Etroit d'un montant de 4 648.50 € HT avec l'adoucesseur et la société Ematika pour un montant de 4 350.00 € HT sans mise en service. Il propose également l'achat d'un chariot à casier pour 106.00 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre de l'établissement Etroit pour un montant de 4 648.50 € HT et l'achat d'un chariot à casier pour 106.00 € HT.

M. DUBOIS fait part à l'assemblée que M. RIBEIRO vend son camion Renault Master benne trois places âgé de deux ans pour un montant de 19 500.00 € H.T. Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité l'achat du Renault Master benne pour 19 500.00 € HT.

M. PATTE fait part que les relevés compteurs d'eau effectués par VEOLIA et le SIEA du Bernavillois auront lieu du 28 au 31 décembre et du 4 janvier au 8 janvier.

M. PATTE informe qu'il faut recenser les endroits où les enrobés ont été mal posés par VEOLIA car ce dernier s'engage à les refaire. Il fait part également que le candélabre au coin de la rue du G. Leclerc et de la rue du G Jean Crépin est défectueux car les réseaux ont été arrachés lors de la fuite d'eau. Un contact va être pris avec la FDE.

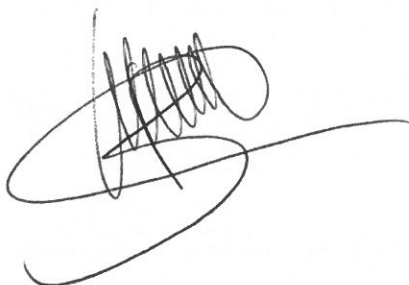
M. PATTE fait part également qu'il faut prévoir l'extension de l'éclairage public rue du Meillard. Madame le Maire répond que le secrétariat a contacté la FDE.

Madame le Maire demande à **Mme LEVEQUE** et **M. VANNIEUWENHUYSSSE** s'ils souhaitent disposer de leur tribune d'expression libre dans le bulletin municipal. Après commun accord, ils refusent la proposition.

Clôture de la séance à 00h40

La Secrétaire de séance,

Valérie BOULANGER



La Présidente de séance,

Christelle LECLERCQ

